



EDITO

Les métiers du secteur de l'enfance sont passionnants mais exigeants et lourds de charge émotionnelles. Si nous n'y prenons pas garde, le risque est grand de se laisser déborder et de ne plus pouvoir maîtriser le juste positionnement professionnel.

En tant que nouvelle Directrice générale adjointe du Département Accueil, je suis particulièrement attentive au développement de l'accompagnement réflexif proposé aux professionnels des milieux d'accueil. Qu'il s'agisse de dispositifs d'accompagnement d'équipes, de visites, d'ateliers de formation continue, de supports juridico-administratif ou autres, cette mission d'accompagnement des milieux d'accueil est essentielle au développement de la qualité d'accueil pour tous mais aussi de la relation professionnelle entre les acteurs concernés.

Force est de constater que toute institution à tendance à se refermer sur son fonctionnement. Comment, dans ce contexte, les agents de l'ONE, ont-ils à interroger les pratiques, tout en reconnaissant les compétences et les limites des professionnels qu'ils rencontrent ? Pour inviter le professionnel de l'enfance à une évolution de ses pratiques, celui-ci a besoin d'être en confiance, d'être apprécié à sa juste valeur. Instaurer un dialogue respectueux basé sur la confiance et non sur la méfiance est donc indispensable dans la dynamique d'accompagnement.

Dans cette perspective, nous devons continuer ensemble à réfléchir à l'évolution des pratiques, à intégrer de nouvelles compétences pour co-construire, au sein d'un processus participatif et ouvert, des outils et des démarches visant l'ambition d'une qualité des services toujours renforcée.

Nous sommes à l'aube d'une réforme importante de notre réglementation, une réforme aux objectifs devant atteindre une accessibilité meilleure, des réponses diversifiées aux besoins (même ceux non encore exprimés), des parents et des professionnels et ce, en ne faisant aucune concession aux exigences de qualité. Bien évidemment, ce tournant décisif pour notre secteur ne pourra être négocié sans une prise en compte de l'ensemble des acteurs intéressés à la cause.

Il y a donc nécessité, pour chaque professionnel, de réfléchir de manière permanente au sens donné à ses pratiques. En tous lieux, osons en parler, osons la confiance et le respect, c'est là une importante démarche professionnelle de prévention aux éventuelles douces violences.

Bonne lecture à tous !

Dominique FIEVEZ
Directrice générale adjointe

N°28 - 2^{ème} trimestre 2016

SOMMAIRE

AU QUOTIDIEN P. 2-5

- Prévenir les douces violences dans les pratiques professionnelles

ZOOM SUR ... P. 6-8

- Manager une équipe en milieu d'accueil collectif ...

SANTÉ P. 9-13

- Pourquoi prendre soin des dents dès leur apparition ?
- Que faire en cas de choc anaphylactique ?

ENVIRONNEMENT P. 14-17

- Les 3 R : Réduire - Réutiliser - Recycler les déchets

JURIDIQUE P. 18-20

- Aidant, bénévole, contours de deux statuts

ACTUALITÉ P. 21-22

- La fonction de Référent santé en milieu d'accueil

RECETTE P. 23

- Fruitez l'été ! Les friskos pour éveiller aux goûts

À ÉPINGLER P. 24-26

- La surveillance des maladies infectieuses intégrée dans l'AViQ
- Save the date ! Satellite accueil du référentiel soutien à la parentalité
- Avis de sécurité : IKEA rappel des barrières de sécurité.

FLASH-BACK P. 27



PRÉVENIR LES DOUCES VIOLENCES DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Quelles sont-elles ? Comment les repérer et y remédier ?

Accueillir de jeunes enfants est un défi quotidien que les professionnels de la petite enfance connaissent bien. D'une disponibilité sans relâche, à une organisation sans cesse réadaptée, il leur faut penser, agir dans des instantanés remplis de demandes et d'exigences. Ces professionnels de l'accompagnement du tout-petit savent combien la continuité et la fiabilité de leur savoir-faire peuvent être fragilisés par des circonstances diverses et une disponibilité parfois mises à rude épreuve. La qualité de l'accueil est aujourd'hui parfaitement reconnue comme étant très importante pour l'enfant. Malgré cela, certaines dérives existent pourtant. Ce sont des paroles, des gestes, des postures ou de simples aprioris inadaptés, incompréhensibles pour l'enfant qui transforment toute relation en rapport de force et où l'enfant peut être véritablement mal mené.

NOMMER LES DÉRIVES, POUR MIEUX LES COMPRENDRE

Les Canadiens en parlent en termes de négligences. En France, depuis plus d'une vingtaine d'années, je travaille sur ce concept naissant que je nomme « **Les douces violences** ». Ce sont ces paroles d'adultes au-dessus de la tête de l'enfant, ces gestes intrusifs comme un mouchage de nez en tenant la tête de l'enfant pour l'empêcher de bouger, des postures d'adultes que l'enfant ne peut anticiper, des rythmes que l'adulte va imposer...



La douce violence trouve sa source au cœur même d'un quotidien institutionnel.

Ce sont ces gestes exécutés par habitudes, sans présence à l'enfant.

Ce sont ces paroles inadaptées prononcées au-dessus de la tête de l'enfant.

Ce sont ces cadences décalées du rythme de l'enfant.

Au lever de sa sieste la petite Manon a bien du mal à sortir de son sommeil. C'est pourtant l'heure de se préparer pour permettre à Hélène, son assistante maternelle¹ de donner le goûter à Léo et Martin. « Allez, dépêche-toi Manon, Léo et Martin nous attendent, allez, réveille-toi ! ». Hélène insiste, laisse quelques instants à Manon pour réagir, puis l'habille sans un mot. Manon commence à pleurer. « Ha ! Non Manon, tu ne pleures pas ! Arrête ton cinéma ! Dépêche-toi, aide-moi à enfiler tes chaussettes »... Scène presque ordinaire pour Manon qui se retrouve à subir le rythme d'Hélène.

Les réveils de sieste sont de plus en plus difficiles pour Manon qui n'a pas le temps de se recentrer sur elle, ni de se réapproprier le monde qui l'entoure. Hélène ne l'accompagne pas non plus par le langage qu'elle utilise.

Dans cette petite scène, ce n'est pas l'adulte qui vient en aide à l'enfant mais bien l'adulte qui demande à l'enfant de l'aider...

¹ Equivalente de l'accueillant(e) d'enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

ENTRE LE TEMPS DE L'ENFANT ET LE TEMPS DE L'ADULTE

Lorsque l'attente ou l'intention de l'adulte prend le dessus sur le temps de l'enfant, sur son temps de compréhension, de réaction, alors il existe une forte probabilité pour que les douces violences viennent en réponse spontanée. Ces paroles, ces gestes, ces postures prennent le relais de toutes attitudes éducatives, comme pour stopper une attente potentielle de la réponse de l'enfant. C'est l'adulte qui décide, qui termine un geste d'enfant, qui termine un dessin selon sa propre représentation... d'adulte, qui impose une cadence, une intention, un objectif,... Son intérêt n'est alors plus tourné vers celui de l'enfant mais bien dans l'immédiateté et la représentation très définie d'un résultat.

La douce violence piège l'adulte parce qu'elle côtoie de très près le sentiment d'efficacité.

Lorsque Catherine, l'assistante maternelle, installe rapidement les enfants à table, qu'elle ne leur laisse aucun choix et impose la cadence, elle peut être reconnue par ses pairs comme une professionnelle efficace. Le résultat est visible, maîtrisé. Pour le professionnel, lorsque les enfants font, par exemple tous ensemble, la même chose, ce qui devient alors visible, c'est cette harmonie où le calme est palpable, où aucun enfant ne transgresse la règle. Une harmonie confortable pour le professionnel qui donne à voir toute sa maîtrise. Or, la maîtrise ne s'inscrit pas forcément dans un environnement silencieux et verrouillé... Bien au contraire, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants de moins de trois ans.

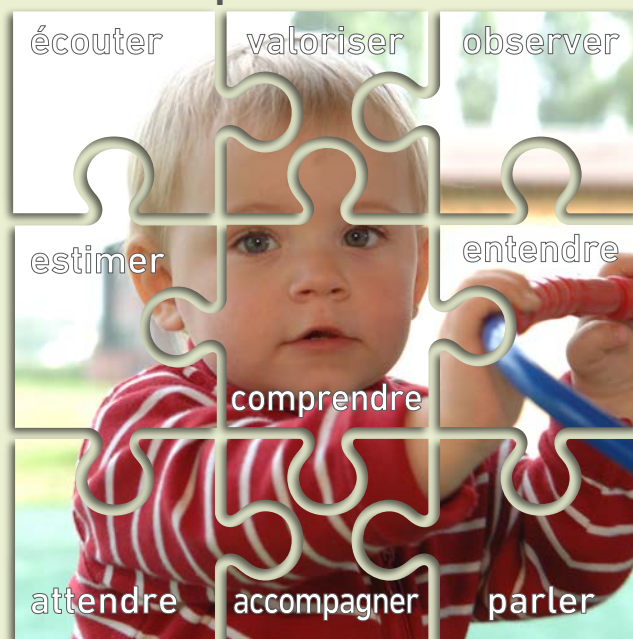
QUI EST CET ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS ?

Un petit enfant qui découvre le monde qui l'entoure. Accueilli souvent tout bébé, il n'est pas en capacité d'analyser ce qui se passe autour de lui. Il reçoit des millions d'informations qui vont lui permettre d'élaborer sa pensée, ses émotions. Grâce à une capacité incroyable de répétitions, il va découvrir son corps, il va commencer à se déplacer, puis marcher, parler... Grandir. Tous les jours sont différents, tous les jours, il grandit un peu plus. C'est pour cette raison que **les professionnels doivent s'adapter à chaque enfant grandissant**. Le bébé accueilli en septembre n'aura plus les mêmes besoins en décembre, ni en mars, ni en août. Il deviendra plus autonome mais préservera ce besoin initial vital, tout au long de sa vie, celui d'une véritable sécurité affective fiable et continue, vis-à-vis des personnes qui s'occupent de lui.

L'enfant de moins de trois ans est un « tout petit enfant », qui a besoin de prendre son temps, qui ne perçoit pas du tout le monde comme un adulte et qui a besoin de ces regards bienveillants pour devenir autonome...

Il a besoin de stabilité, d'encouragements et de reconnaissance pour prendre conscience de sa propre existence. Pour ce faire, l'adulte ne doit jamais oublier que ce petit enfant a bien le temps de grandir et qu'il possède son propre rythme d'acquisition.

Qu'est-ce que le respect de l'enfant ?



Il semblait important de redéfinir ce que représente le respect de l'enfant. Tel un puzzle, cet ensemble de valeurs fondamentales doit être la garantie de l'épanouissement de l'enfant.

Connaître le développement d'un enfant de moins de trois ans reste la connaissance de base fondamentale de nos métiers. Cette base permet de construire les possibles et les limites envisagés avec ces enfants que nous accueillons. Lorsque cette base est oubliée, ignorée, bafouée, les douces violences deviennent une réponse incontournable, permettant à l'adulte de ne pas contourner son attente, ni même son intention.

Tom est un petit garçon de 18 mois, qui ne veut pas manger. Aujourd'hui, Camille, la professionnelle qui l'accueille pour la journée, ne semble pas accepter ses hésitations mais surtout elle n'a pas repéré que Tom n'est pas encore assez grand pour être installé sur une petite chaise, autour de la table. Ses pieds ne touchent pas par terre. Il est en équilibre précaire pour manger et il ne se sent pas en sécurité. En connaissant les besoins de l'enfant, Camille aurait dû s'assurer que Tom était bien installé, les pieds posant sur le sol, pour assurer une assise confortable et sécurisante. Camille commence alors à lui prendre la petite cuillère des mains et à lui imposer de manger. Elle se focalise alors sur son attente, à elle, bien définie qui est que Tom mange et en oublie les autres besoins de Tom...

Tout un ajustement que le professionnel ne peut pas oublier afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

DES OUTILS POUR COMPRENDRE, REPÉRER ET REMÉDIER AUX DOUCES VIOLENCES

Réfléchir sur les douces violences, c'est **accepter de poser ses pratiques professionnelles pour en comprendre leurs dérives mais aussi leurs extraordinaires ajustements**. La douce violence n'est pas une finalité en soi. Elle vient piéger les professionnels parce que les résultats sont plus faciles à obtenir en faisant des douces violences. Elles permettent à l'adulte d'avoir « le dernier mot » et de ne plus à avoir à se poser de questions. Elle inscrit l'adulte dans une toute puissance où l'enfant n'a pas de choix possibles.

Ce travail sur les douces violences est un long et lent projet passionnant. Il s'inscrit sur les fondements des pratiques professionnelles, par l'éclairage et le sens qu'il donne au quotidien, dans ses plus petits détails.

C'est un long travail qui s'élabore avec les professionnels, sans jugement ni précipitation. Ce sont des temps d'observation et des discussions pour construire ensemble un cadre d'analyse de pratiques professionnelles suivi de projets accessibles. Dans ce cheminement, il est impératif de bien **définir le contexte lié aux principes de réalités** dans lesquels les douces violences sont définies :

*Est-ce dans une crèche, lors d'un accueil familial?
Quel est le moment de la journée où les douces violences sont repérées?
Quels sont les enfants concernés?
...*

- POUR REMÉDIER AUX DOUCES VIOLENCES**
- Considérer l'enfant dans son affectivité, sa corporalité, son humanité.
 - Composer avec le temps et les organisations, les urgences et les priorités...
 - Savoir se recentrer sur cet enfant, dans un ici et maintenant...
 - Être dans un véritable respect de cet enfant ici et maintenant.
 - Être dans une véritable relation individualisée avec cet enfant.

Les douces violences ne sont pas une fatalité. Elles se repèrent à travers les observations, elles sont remédiables grâce à des outils bien précis qui se construisent en équipe ou entre pairs. Cependant, cette réflexion ne pourra aboutir que si les professionnels parviennent à s'appropriier cette problématique. Si les équipes ne se sentent pas concernées, trop éloignées de cette thématique, si l'approche des douces violences se veut théorique, si ce cheminement est imposé, alors l'analyse sera moins constructive.

Les douces violences viennent inévitablement toucher notre propre éducation, notre rapport à l'enfant, à la famille, à notre désir de maîtrise, au cœur de multiples émotions.

Les rapports à l'autorité, aux limites, à notre confiance en l'enfant que nous accueillons sont interrogés et partagés avec d'autres professionnels. Comment chacun parvient-il à exprimer ses doutes, ses exigences et ses craintes dans ce travail qui exige une sincérité et une confiance en soi partagées ?

L'IMPORTANCE DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Le support d'une bande dessinée peut aider à bien faire comprendre comment se vit et se partage des douces violences. À partir de situations piochées dans ce que Michel LEMAY, pédopsychiatre appelle « L'anodin du quotidien », les professionnels s'y retrouvent et s'ouvrent alors à la réflexion...

Dans le livre *Repérer et éviter les douces violences dans l'anodin du quotidien* (C. SCHUHL et D. DUGAS, Chronique Sociale 2011), certaines situations permettent d'ouvrir les discussions et de se décaler de la problématique des émotions personnelles des professionnels.

S'interroger également dans une relation éducative...

Quelle est la cohérence de l'adulte qui presse l'enfant et lui répond « attends » ?

L'élaboration d'un **cadre de référence** est important pour guider les professionnels, poser des points de repères et pour assurer un travail de qualité durable. Un ensemble de postures minimales incontournables, élaboré par l'ensemble des équipes ou des pairs, servent de point d'appui à toute relation à l'enfant, dans des conditions de bienveillance annoncées et reconnues.



UNE CHARTE COMME UN PREMIER RÉFÉRENTIEL RELATIONNEL

- Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille
- Maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant
- Eviter les surnoms systématiques
- Laisser les doudous à disposition
- Faire confiance à l'enfant
- Ne pas poser une étiquette
- Respecter l'intimité de l'enfant
- Valoriser et encourager l'enfant
- Mettre des mots sur ce que l'enfant va vivre
- S'adresser à l'enfant en utilisant le « Je » et le « Tu »
- Ne pas brusquer l'enfant, tant dans les paroles que dans les gestes

CONCLUSION

Le travail sur les douces violences s'inscrit dans une temporalité bien spécifique. Il ne s'évalue pas à travers un résultat défini, tant du côté de l'enfant que du côté de l'adulte. Il est bien plus un état d'esprit, grâce auquel l'adulte va construire ses postures différemment, en se recentrant sur les besoins spécifiques de chaque enfant et dans des principes de réalités bien reconnus.

Il est ce respect mutuel véritable, où l'adulte accompagne l'enfant sur les chemins de son autonomie.

Les douces violences troublent aujourd'hui bien des pratiques professionnelles. Il y a urgence à les repérer, à y remédier, parce qu'elles viennent aussi nous rappeler qu'elles restent probables, tout au long d'une vie...

Christine SCHUHL
Conseillère pédagogique Petite enfance (France)
Rédactrice en Chef Métiers de la petite enfance
Elsevier Masson

LES DOUCES VIOLENCES SONT UNE « RÉPONSE » À :

- « On a toujours fait comme ça »
- « On ne peut pas faire autrement »

Pour changer cette logique :

Remettre l'enfant au cœur des actions.
Considérer les soins du quotidien, les projets dans une démarche relationnelle, ce qui permet de penser autrement le quotidien.

PARLER DES DOUCES VIOLENCES

En équipe ou entre pairs, pour mieux les repérer et y remédier.

Pour mieux les anticiper et partager ses difficultés, ses doutes et ses inquiétudes.
Ce travail apprend à rester dans une posture professionnelle, au-delà de toute théorisation, au-delà de toute justification.
Il s'élabore sur la base de notre tact, de notre attention fiable et continue...



REMÉDIER AUX DOUCES VIOLENCES

S'inscrit dans une réflexion institutionnelle.

C'est une manière de penser une relation.
De concevoir une démarche pédagogique, éducative ou d'accompagnement.
C'est une réflexion qui exige de la persévérance, de l'exigence et un optimisme sans faille...



MANAGER UNE ÉQUIPE EN MILIEU D'ACCUEIL COLLECTIF...

Comment le « responsable » peut-il amener les accueillant(e)s à poursuivre les objectifs du Code de qualité ?

Peu d'études et de formations préparent actuellement les futurs responsables de milieu d'accueil aux fonctions managériales qu'ils seront amenés à assurer. **Dès lors, comment manager une équipe éducative ?** On connaît l'incidence du type de management sur la manière dont une institution s'acquitte de sa mission. De plus, des automatismes communs attribuant souvent à la direction la responsabilité des difficultés, échecs de tout ordre, ajoutent un peu plus au poids qui pèse sur la fonction. Comment alors « penser » et s'acquitter de la mission de manager ?

L'arrêté Milac¹ précise : « *Le (la) Directeur(trice) est notamment chargé(e) d'assurer le bon fonctionnement du milieu d'accueil et de veiller à l'élaboration et à la mise en application effective du projet d'accueil.* »

Le projet d'accueil est le document qui décrit la mise en œuvre des objectifs du Code de Qualité². Tous les milieux d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont soumis à cet arrêté, un des premiers textes de loi qui aborde des matières d'ordre psychopédagogique.

Ainsi, le Code de Qualité de l'accueil recommande, entre autres, de préserver et d'encourager le besoin de découvrir de l'enfant, de mettre en place une relation de qualité entre l'accueillant(e) et lui, de développer son autonomie et sa confiance en soi, sa socialisation...

COMMENT LE « RESPONSABLE » PEUT-IL AMENER LES ACCUEILLANTS À POURSUIVRE CES OBJECTIFS ET EN FAIRE LEUR PRÉOCCUPATION PRINCIPALE ?

Agnès SZANTO (ex-présidente de l'Association PIKLER-LOCZY/France) recommandait aux responsables de milieux d'accueil de s'adresser aux accueillant(e)s comme ils souhaitaient les voir s'adresser aux enfants, illustrant par là **le principe de reproduction en cascade** dans les relations humaines hiérarchisées. Il faudrait donc s'adresser à eux dans une forme qui, tout en s'en inspirant, puisse s'inscrire dans les objectifs du Code de Qualité.

TENTONS L'EXERCICE ...

Le premier objectif du Code prescrit au milieu d'accueil de « **préserver et encourager le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel...** ». L'accueillant(e) aménage ainsi un environnement sécurisant et stimulant, observe l'enfant et ajuste cet environnement à ses besoins, à son besoin de découvertes, son intérêt et ses compétences...

*L'objet de la mission des professionnels est de découvrir comment poursuivre cet objectif dans le cadre du Projet d'accueil. Le directeur devrait donc procurer à son personnel des conditions de travail qui lui permettent de poursuivre cette mission (un encadrement suffisant, du matériel, de la documentation, des formations...), de soutenir sa découverte de l'intérêt de l'enfant en mettant en valeur et en développant sa capacité d'observation (par des formations, des lectures, etc) et aussi une **présence tierce** : en l'occurrence la **sienne**.*

¹ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil (2003)

² Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le Code de qualité de l'accueil (2003)

Le deuxième objectif recommande en son **art. 3. « Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant »**. Ils/elles s'acquittent, entre autres, de cette mission en organisant une familiarisation, en servant sans cesse les principes

de continuité, en mettant en place éventuellement un système de puéricultrice de référence. En alimentant l'estime de soi de l'enfant, la qualité du lien entretenu avec celui-ci lui procure un sentiment de sécurité et de sérénité.

Le directeur se devrait aussi de mettre en place un accueil ajusté à chacun en aménageant par exemple un tutorat pour les nouvelles accueillantes ou les stagiaires. Il doit rester disponible et bienveillant. Son rôle de « père symbolique » rassure : il veille notamment à garantir au maximum une sécurité d'emploi qui permet aux accueillantes de rester pleinement disponibles aux enfants confiés.

La continuité de sa présence est en rapport direct avec la sérénité de l'institution et alimente le professionnalisme de ses accueillantes. Une relation de confiance doit s'établir et s'entretenir entre lui et elles.

Le troisième objectif **art. 4. « Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie »**. L'accueillant(e) respecte le rythme de développement de l'enfant et individualise les soins, garantit une présence

bienveillante sans agir à sa place. Il/elle veille à ne jamais le mettre en situation d'échec, en attendant de lui des performances qui dépassent son niveau de compétences.



Dominique TISSIER et Jacques PINOTEAU ont développé la **théorie du management situationnel** à partir de la théorie du leadership situationnel de Paul HERSEY et Kenneth BLANCHARD selon laquelle il n'existe pas de « bon » style de leadership : un leader doit adopter le style le plus adapté à la situation.³

L'objectif d'un leader consiste à accroître progressivement le niveau de maturité de ses collaborateurs, afin de développer leur **autonomie** dans le travail. L'autonomie s'entend ici comme le croisement de la **compétence** (le collaborateur sait ou ne sait pas faire) et de la **motivation** (le collaborateur veut ou ne veut pas faire). Il distingue ainsi quatre styles de management :

- Directif
- Explicatif
- Participatif
- Délégatif

Chaque style de management s'adapte donc au niveau d'autonomie de la personne.

Ici encore, on observe que le management se définit en miroir de ce qu'il est attendu des accueillantes. [...] Le directeur observe son personnel, le connaît et peut aussi évaluer son niveau de compétence : les qualités nécessaires diffèrent selon que l'accueillante est appelée à accueillir un bébé ou un enfant plus grand, à mettre en place une familiarisation avec la famille ou encore à recevoir un parent mécontent. Certaines tâches demandent des qualités spécifiques qu'on ne peut attendre d'une trop jeune accueillante ou d'une stagiaire.

De plus, le directeur fait tout pour permettre à ces accueillantes de développer, à leur rythme, leurs compétences. C'est là aussi qu'intervient la notion d'équipe. [...]

³ Dominique TISSIER, Management situationnel, INSEP CONSULTING Editions, 2001
Jacques PIVETEAU, Mais comment peut-on être manager ?, INSEP CONSULTING Editions, 2002
www.Paul HERSEY, The Situational Leader, Warner Books, New-York, 1984

Art. 5. « Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération ».

Les accueillant(e)s ont la mission d'accueillir les enfants en groupe. Tout en protégeant les plus petits d'une socialisation trop violente ... Une section d'enfants est une micro-société au sein de laquelle s'éveillera, à son rythme et en son temps, la socialisation de chaque enfant.

Le directeur, lorsqu'il en a eu l'occasion, a pu construire une équipe en organisant le recrutement ou en participant à la sélection de ses membres. La cohésion d'équipe constitue la force qui garantit la continuité des pratiques et la réflexivité au sein d'un milieu d'accueil.

L'équipe accueillera une répartition des tâches entre les membres dans une complémentarité qui prendra en compte les compétences et le degré d'autonomie de chacun. Le directeur alimente des relations professionnelles basées sur le respect de chacun, adulte et enfant.

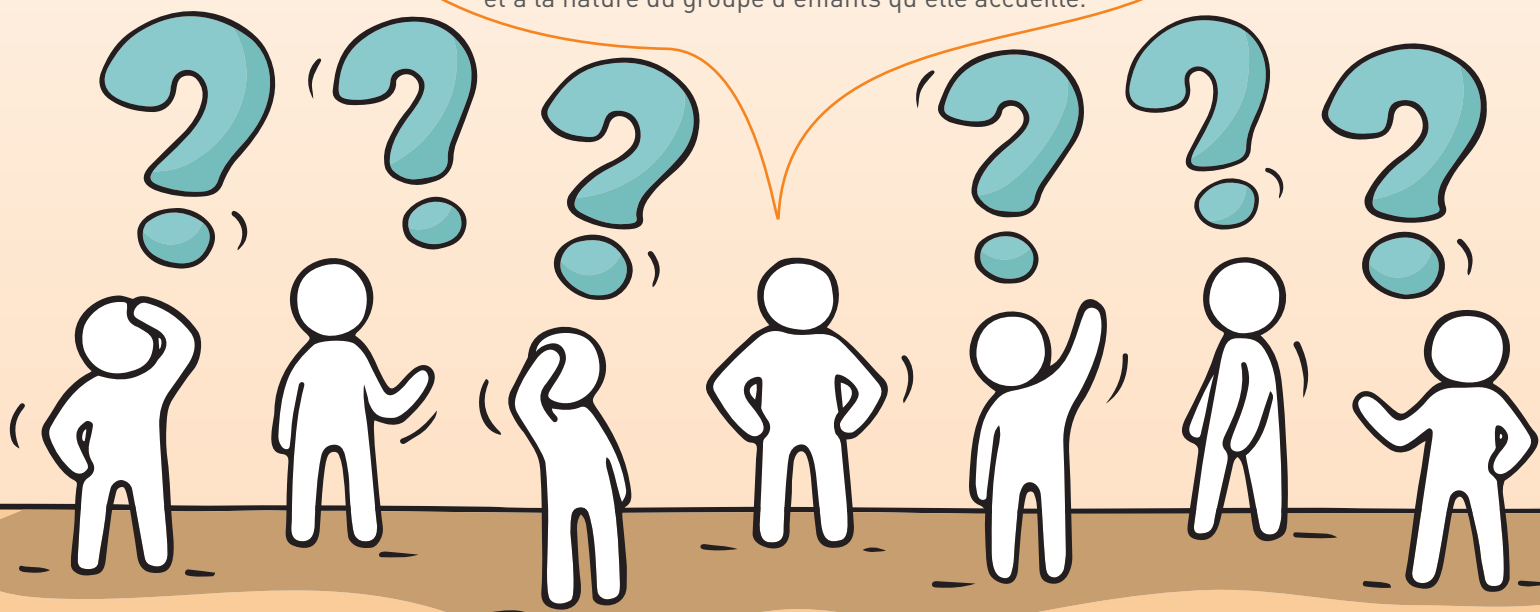
Les réunions d'équipe autour du projet d'accueil, qu'elles soient organisationnelles ou pédagogiques, mettent la cohésion d'équipe au service de l'enfant.

EN CONCLUSION

On pourrait poursuivre l'exercice en invitant les responsables à prolonger cette réflexion au quotidien et à la lumière d'autres articles du Code de Qualité. Ce Code de Qualité mais aussi leur projet d'accueil pourront leur venir en aide dans beaucoup de situations problématiques.

- Comment se positionner par rapport à un conflit interpersonnel ?
- Comment établir une hiérarchie dans la répartition de ses tâches administratives, pédagogiques et autres ?
- Quelle position occuper dans un conflit avec un parent ?
- Comment motiver, remotiver une équipe ou un de ses membres ?
- Comment organiser le déménagement de la structure ?
- Comment amener une équipe à « penser » continuité ?
- Faut-il « aider » les accueillant(e)s et comment ?
- ...

Nul doute que chez tout responsable, les compétences s'élaborent et s'affinent de jour en jour, alimentées par son observation, des outils théoriques, des partages entre pairs ou avec des partenaires de l'ONE ou autres ... Méfions-nous des « copié-collé », des propos généralistes ou prescriptifs et des ingérences de tout ordre. Ceux-ci risquent de venir troubler la mise en œuvre d'un management singulier et dynamique, ajusté à une équipe que le responsable connaît, à son histoire, à son évolution et à la nature du groupe d'enfants qu'elle accueille.



Pierre PETIT
Conseiller pédagogique ONE (Hainaut)



POURQUOI PRENDRE SOIN DES DENTS DÈS LEUR APPARITION ?

Tout ce qu'il faut savoir pour bien débiter le brossage des dents des tout-petits.

La plaque dentaire se développe sur les dents, dès l'apparition de celles-ci. Cette plaque est une fine couche collante qui se dépose continuellement sur les dents. Elle est composée d'un mélange de résidus d'aliments, de salive et de microbes. Ceux-ci transforment les sucres présents dans les résidus d'aliments en acides qui attaquent l'émail des dents et provoquent des caries.

Dès l'apparition des premières dents, il faut habituer l'enfant au brossage, **avec une petite brosse souple spéciale** pour bébé et de l'eau claire. Côté dentifrice, l'équivalent d'un grain de riz suffit amplement jusqu'à 1 an et ensuite, un volume équivalent à l'ongle d'un enfant. Un dentifrice contenant du fluor en faible concentration renforcera l'émail des dents et donc préviendra les caries, tout en limitant les doses ingérées. Notons que l'enfant ne peut se rincer la bouche et cracher efficacement que vers l'âge de 4-5 ans.

Une étude a montré l'efficacité de l'exemple. Alors pourquoi ne pas se brosser les dents côte à côte devant le miroir ? Choisir une brosse à dents sympa (il faut changer de brosse tous les trois mois environ), fredonner un petit air dynamique durant deux à trois minutes ?

Le brossage régulier des dents et l'emploi de fluor topique¹ constituent un des quatre piliers de la prévention de la carie. Les trois autres sont :

→ Veiller à assurer une alimentation équilibrée, sans en-cas ou boisson sucrée entre les repas,

en favorisant dès que possible les aliments non mixés, qui stimulent la mastication et l'écoulement de salive, en évitant les aliments qui collent (miel, friandises...) ou qui acidifient la bouche (sodas...).

- Eviter de transmettre des bactéries responsables de caries et éviter le contact entre les brosses à dents (étuis ou gobelets personnels) qui favorise la transmission des bactéries d'une brosse à l'autre.
- Encourager les parents à familiariser l'enfant avec le dentiste dès l'âge de 2 ans et à retourner le voir tous les 6 mois. Outre le contrôle bucco-dentaire, le dentiste pourra donner des conseils et effectuera parfois des soins préventifs. Pour bénéficier de la gratuité, il faut que l'enfant ait moins de 18 ans, que le dentiste applique les honoraires conventionnés et que les soins à effectuer soient repris dans la liste des soins qui donnent lieu au remboursement intégral.

Thérèse SONCK
Conseillère médicale pédiatre ONE (Hainaut)

¹ Essentiellement du dentifrice fluoré et chez certains enfants, plus à risque de caries, des gouttes ou comprimés à sucer (selon les indications du dentiste).

Témoignage

A CHAQUE ÂGE SON BROSSAGE...

En 2014, via l'Echevine des Familles, Crèches, Santé et Egalité des Chances, Mme ROBA-RABIER, nous avons été contactés par l'association bucco-dentaire « Sourire pour tous » pour être projet pilote : « Initier le brossage des dents dans notre crèche, dès le plus jeune âge ».

Nous avons décidé de commencer l'activité **chez les grands**. L'association nous a fourni le matériel : gobelets colorés, brosse à dents et dentifrice. Par ailleurs, les parents ont été informés pour qu'un parallèle puisse se faire avec la maison, si ce n'était déjà le cas.

Dans la pratique, le brossage s'est fait après le repas de midi, au moment du change. Les enfants se sont installés devant de petits évier avec miroir. Au début, les puéricultrices les ont accompagnés dans leurs mouvements mais on voyait déjà que nombre d'entre eux avaient l'habitude de le faire à la maison. Quand l'habitude est prise, les enfants sont plus autonomes. Lors de la mise en place de l'activité, nous avons eu la chance d'avoir du personnel supplémentaire. Cela a beaucoup aidé au démarrage de l'activité. Parfois, c'est l'équipe médico-sociale qui prenait le relais. Bref, il n'y a jamais eu d'interruption. Je pense que c'est une des clés du succès.

Après 6 mois, nous avons décidé d'étendre l'activité aux plus petits. Nous avons commencé pendant une période de vacances, fin juillet. Moins d'enfants étaient présents et à chaque retour de congés, les nouveaux y étaient inclus. On pouvait passer plus de temps avec eux puisque les autres avaient déjà une certaine maîtrise du geste.

Chez les moyens, entre 12 et 18 mois, l'évolution motrice est différente. Certains marchent, d'autres pas encore. Le brossage des dents s'est fait après le repas de midi, vers 11h30. Nous avons proposé à l'enfant de s'asseoir sur la table de change, la puéricultrice placée en face de lui, lui disait ou mimait ce qu'il devait faire.

C'est à cet âge-là que nous avons commencé à utiliser le dentifrice. Pour les grands moyens qui tiennent debout, l'activité s'est faite devant de petits lavabos équipés d'un miroir à leur hauteur. Cela demandait un peu de temps au début, les enfants devaient s'habituer à rester devant le lavabo. Après plusieurs jours, ils ont compris comment se brosser les dents, sous l'œil bienveillant d'une puéricultrice.

Chez les bébés (qui ont au moins une dent...), l'idée était qu'ils se familiarisent avec la brosse à dents : la manipule, la goûte, la mette en bouche. Le dentifrice n'ayant pas eu de succès, nous avons abandonné l'idée d'en utiliser car il se retrouvait plus souvent dans les cheveux et les oreilles que dans la bouche.

Dans cette section, il n'y a pas eu de moment précis pour le faire. On a toujours choisi un moment où l'enfant est bien, en forme, en dehors d'un moment de fatigue. Cela se passait sur le coussin de change, soit couché, soit assis.

Comme nous étions en projet pilote, nous n'avions aucune obligation de réussite. Tout s'est fait en douceur, sans aucune pression. Depuis lors, nous n'avons pas arrêté. C'est un travail d'équipe avant tout. Nous avons intégré cette activité dans notre projet d'accueil.

Maintenant, nous fournissons la première brosse à dents et le gobelet, dès l'arrivée de l'enfant à la crèche. Les parents veillent au renouvellement de la brosse à dents et ce sont eux aussi qui fournissent le dentifrice.

Florence GRAD

Directrice crèche du Homborch (Uccle - Bruxelles)



Témoignage

LE BROSSAGE DE DENTS CHEZ LES P'TITS NOUNOURS...

Nous sommes deux sœurs co-accueillantes autonomes. Lors de la création de notre projet d'accueil, nous avons plusieurs points importants que nous voulions mettre en place. L'un de ces points était le « brossage des dents » pour les enfants.

Dès l'apparition de la première dent, nous proposons une brosse à dents, ainsi qu'un dentifrice, adaptés à l'âge de chacun. Après le dîner, les enfants qui marchent se dirigent vers la salle de bain pour se brosser les dents, tandis que ceux qui ne marchent pas reçoivent leur brosse à dents à table.

Pour les enfants, *le brossage de dents est devenu un rituel* et ils l'apprécient fortement. Cela se fait sans insistance et avec plaisir. En premier lieu, nous laissons les enfants se brosser les dents seuls puis, nous les aidons si cela s'avère utile.

Pour les parents, ce projet est considéré comme *une très bonne idée*. Lors des visites, nous remarquons qu'ils sont assez surpris car tous les milieux d'accueil ne proposent pas le brossage des dents aux enfants.

De plus, nous leur laissons des brochures de l'ONE à disposition et répondons à leurs questions avec plaisir.

Au final, tout le monde est satisfait et avec un beau sourire.

Fatima et Yamina EL MAKHTARI
Co-accueillantes autonomes – Schaerbeek (Bruxelles)

Témoignage

À LA MAISON D'ENFANTS LA « POUPONNIÈRE » DE CHIÈVRES...

C'est la réponse à une demande d'un parent qui a été pour nous le point de départ d'une démarche visant le brossage des dents des enfants à la « Pouponnière » de Chièvres

En effet, il y a plusieurs années, une maman m'a demandé comment faire pour que son enfant, âgé de 14 mois, se brosse les dents. Je lui ai conseillé de le faire au même moment que la grande sœur. Ce qu'elle a essayé mais sans succès.

C'est alors, en accord avec les puéricultrices, que j'ai proposé à la maman l'organisation d'une activité sur le thème « Se brosser les dents » avec les autres enfants de la structure.

Je me suis rendue à la bibliothèque communale où *j'ai trouvé un livre sur le brossage des dents*.

J'ai ensuite demandé aux parents des enfants âgés d'un an et plus d'apporter leur brosse à dents et le dentifrice, afin de réaliser l'activité, tout en étant aidée de la lecture du livre de Schwager & Steinlein Verlag Gmb H, « *Je me brosse les dents avec Clara et Paul* », album illustré avec un effet sonore amusant.

Vu la bonne participation des enfants à cette activité, les puéricultrices et moi-même, nous nous sommes concertées et avons décidé de poursuivre l'expérience tous les jours après le repas de midi et le goûter, en constatant que cela ne prenait pas beaucoup plus de temps que le lavage de la bouche et des mains. De plus, les grands étaient très motivés de pouvoir eux-mêmes se brosser les dents.

Actuellement, nous continuons le brossage des dents des enfants avec la plus grande satisfaction des parents et des enfants.



Nadine LIBRE
Responsable ff des maisons d'enfants
de la Ville de Chièvres (Hainaut)

Témoignage

DANS LA MAISON D'ENFANTS D'ACTIRIS...

Suite à la première édition réussie d'une journée « Education à la santé » sur le thème de l'alimentation, organisée en collaboration avec l'ONE, l'engouement de proposer une suite au sein de notre maison d'enfants a été de la partie! Voilà pourquoi nous avons réitéré l'évènement basé, cette fois-ci, sur la santé bucco-dentaire et le lavage des mains. Deux ateliers ouverts aux parents avec leurs enfants.

Nous avons eu le grand plaisir de collaborer avec la Fondation « Souriez.be » désireuse d'apporter leur savoir dans les milieux d'accueil également. Grande première pour les deux parties donc!

Ce fut une journée gratifiante avec une participation non négligeable des parents et des enfants, qui plus est dans une structure d'accueil d'urgence telle que la nôtre. Nous proposons en effet un accueil occasionnel et temporaire où il n'est pas simple que les parents aient du temps à accorder à ce type d'activité.

La présence des membres de la Fondation est un apport plus que bienvenu car l'assistance d'une dentiste investie sur place, afin de donner des informations expertes aux parents, est une ressource appréciable.

Un petit buffet «santé» avec fruits et légumes et smoothies frais avait été confectionné par nos soins, histoire d'apporter un peu de chaleur et surtout des alternatives aux petites sucreries.

Même si l'organisation peut paraître périlleuse dans certaines structures, j'invite vivement les milieux d'accueil qui n'ont pas encore tenté l'expérience à se lancer. Ces projets sont de belles opportunités de rencontres avec les parents et leurs enfants, ce serait vraiment dommage de passer à côté. L'ONE met à disposition des outils et du matériel pédagogique pour pouvoir organiser ces journées de la meilleure manière qui soit...On aurait tort de s'en priver!

La prévention tout en s'amusant, que demander de plus ?

Sophia KARAYANNIS

Coordinatrice de la maison d'enfants d'Actiris – site 3
Bruxelles

Témoignage

« CHEZ MANU ET LES T'HIBOUX »...

J'ai introduit le brossage de dents dans le milieu d'accueil quand je me suis rendue compte que les parents n'avaient pas beaucoup de temps le matin. ***Le brossage des petites dents est pourtant important, dès leur apparition.*** J'ai pris l'initiative d'écrire un courrier que j'ai collé dans chaque cahier afin de signaler aux parents que je proposais le brossage des dents. Cela a été approuvé par tous.

J'ai donc acheté les brosses à dents et un dentifrice adapté à l'âge. Après le dîner, lorsque les enfants ont fini de manger et de boire, je sors le gobelet et la brosse à dents de chacun. Dans un premier temps, je brosse les dents, ensuite je leur tends la brosse à dents et je leur laisse la manipuler. Pour les enfants un peu plus réticents à ouvrir la bouche, nous faisons tous des vocalises : « aaaaaa iiiiiiiii », cela les amuse beaucoup, c'est une activité ludique, utile et gaie. En même temps, nous apprenons les « s'il te plaît » et « merci » lorsque je donne la brosse à dents et que je la reprends, afin de la nettoyer et la ranger.

En parallèle, dès qu'un des T'Hiboux est apte à mâcher les aliments, je ne mixe plus car je sais que bien mâcher n'est que bénéfique pour tout l'organisme, les dents, la mâchoire et le tube digestif (pas de pain sans croûte ici).

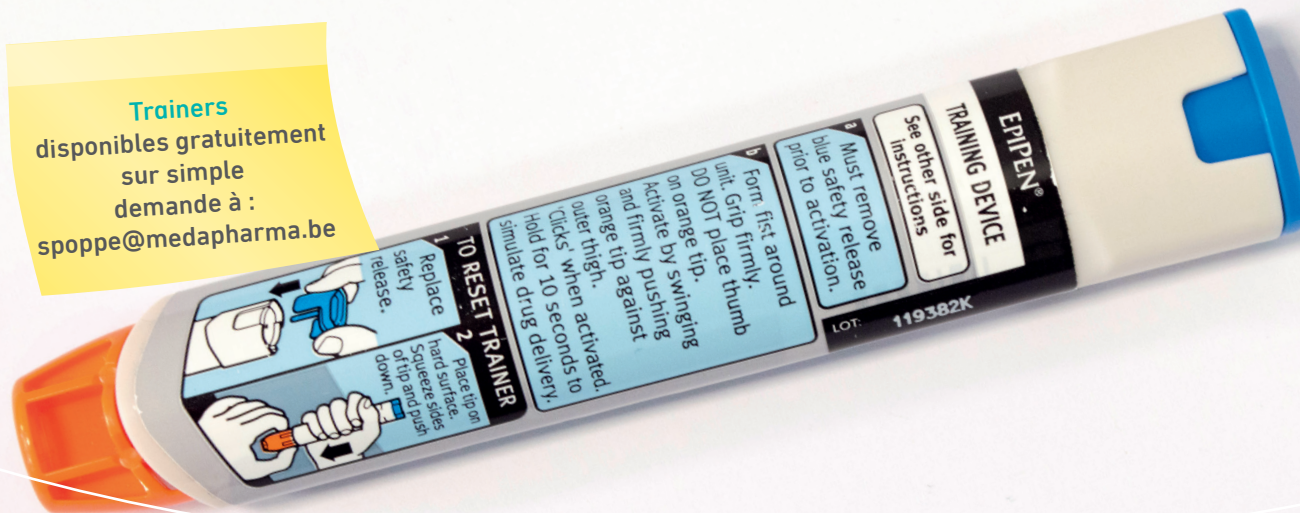
Voilà mon expérience avec la brosse à dents et les quenottes.



Manu

Accueillante autonome à Deux-Acres (Lessines)

Trainers
disponibles gratuitement
sur simple
demande à :
spoppe@medapharma.be



QUE FAIRE EN CAS DE CHOC ANAPHYLACTIQUE ?

L'administration immédiate d'adrénaline lors d'un choc anaphylactique est vitale. Plusieurs points sont à prendre en compte...

Certains enfants sont susceptibles de présenter des réactions allergiques majeures, dont la plus grave est le choc anaphylactique (réaction allergique potentiellement mortelle résultant d'une libération massive de médiateurs de l'inflammation), réactions déclenchées par le contact avec une substance à laquelle ces enfants sont allergiques (aliments, venin d'insecte, médicaments,...). Dans cette situation à risque vital, l'administration immédiate d'adrénaline est impérative et doit même se faire juste avant l'appel des secours, si l'adulte est seul avec l'enfant.

Plusieurs points sont à prendre en compte :

- L'obligation d'assistance à personne en danger,
- les compétences du personnel et le rôle du médecin, tant sur le plan de la prescription que de la formation,
- une bonne communication et des accords précis entre le responsable du milieu d'accueil et les parents sont indispensables.

L'enfant à risque accueilli en milieu d'accueil doit disposer de sa trousse de secours et être encadré par du personnel formé.

UNE TROUSSE DE SECOURS PARTICULIÈRE

Le médecin qui soigne un enfant allergique évalue le risque de telles réactions, en fonction de divers paramètres. Il peut prescrire une « trousse de secours » comprenant de la cortisone et/ou un antihistaminique et/ou un puff que l'enfant doit toujours avoir avec lui ou encore un auto-injecteur d'adrénaline (appelé Epipen¹) qui permet l'injection d'épinéphrine (adrénaline) par du personnel non médical, en cas de choc anaphylactique.

Les parents peuvent dès lors administrer les traitements nécessaires, dès l'apparition des premiers symptômes.

Comme repris dans le Flash Accueil N°21, le protocole d'accord mentionnant les soins de santé pouvant être dispensés par l'accueillant inclut l'administration des soins et des traitements nécessaires dans les situations urgentes, en vertu du principe d'*assistance à personne en danger*.

UNE FORMATION POUR LE PERSONNEL

Si un enfant à risque de réaction allergique grave fréquente un milieu d'accueil, les parents fourniront les médicaments, ainsi que des prescriptions précises quant aux doses et indications. Il faut cependant prévoir une formation du personnel. Cette formation comprend les mesures à prendre pour éviter le contact avec l'allergène, la description des symptômes allergiques et notamment ceux du choc anaphylactique, ainsi que les soins et médicaments à administrer (sur base d'une prescription médicale).

L'utilisation de l'auto-injecteur est relativement simple et des « trainers » permettent de se familiariser avec son emploi. Cette formation peut être assurée par le médecin du milieu d'accueil ou par le médecin qui suit l'enfant.

De manière générale, en cas de réaction allergique grave, il faut installer l'enfant en position semi-assise, administrer l'Epipen si prescrit, appeler immédiatement le **112** et surveiller attentivement l'évolution de son état en attendant l'arrivée des secours.

Thérèse SONCK
Conseillère médicale pédiatre ONE (Hainaut)



LES 3 R : RÉDUIRE – RÉUTILISER - RECYCLER LES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas...mise en avant de bonnes pratiques en matière de déchets, de petits gestes transposables ou qui donnent d'autres idées !

Les **3 R** [Réduire-Réutiliser-Recycler les déchets] serviront de fil rouge aux contenus de cet article. L'objectif de ces 3 R est la **prévention de production des déchets**, c'est-à-dire, amener les personnes à réfléchir leur attitude afin de produire de moins en moins de déchets.

Pour atteindre cet objectif, 3 niveaux différents se distinguent et sont hiérarchisés entre eux :

1. Penser à ses choix de consommation,
2. Ne jeter que ce qui ne peut plus servir à rien ou à personne, ni être transformé,
3. Pour les déchets que l'on n'a pas pu éviter : les valoriser en alimentant correctement les filières de tri sélectif.

Respecter les 3 R, dans cet ordre, amène automatiquement à générer de moins en moins de déchets.

Les 3 R sont les composantes essentielles d'une consommation durable et respectueuse de l'environnement.

RÉDUIRE LES DÉCHETS

C'est réfléchir avant d'acheter et privilégier du matériel durable, solide, plutôt qu'à usage unique ou jetable. Cette réflexion est bénéfique pour le milieu d'accueil car elle diminue ses coûts et est une source d'économies à moyen terme.

Un exemple ?



La recommandation de l'ONE d'utiliser des gants de toilettes, de l'eau et du savon pour le change n'est pas uniquement idéale pour la santé des bébés, elle est aussi bénéfique dans la réduction des déchets.

S'abstenir d'utiliser des lingettes à usage unique permet également de diminuer le poids des poubelles.

Voici d'autres idées recueillies auprès de milieux d'accueil :

ACHETER EN VRAC (DES PÂTES, DES CÉRÉALES, DES LÉGUMES)

« Je fais attention d'acheter des choses sans trop d'emballages, par exemple [...] des pâtes en vrac... », témoigne la directrice de maison d'enfants



« Les enfants de la table ronde » à Saint-Georges-sur-Meuse.
« Les légumes bio sont livrés en vrac par un maraîcher de Flémalle, deux livraisons gratuites par semaine. »

Il n'est pas aussi aisé d'acheter en vrac et de proximité pour les plus grosses structures qui doivent fonctionner par marché public.

ACHETER EN GRANDES QUANTITÉS



L'achat en grandes quantités (savon multi-usage, savon pour les mains, denrées non périssables,...) permet aussi de diminuer la quantité d'emballages. A la crèche Sainte-Anne d'Etterbeek, ce sont de grands contenants qui sont achetés pour les produits d'entretien.

Des petites pâtes en grand conditionnement SVP.

Comme dans tout changement, il faut de la persévérance. Le témoignage de la crèche Gilson de Watermael-Boitsfort l'illustre bien. Le milieu d'accueil est impliqué depuis quelques années dans le projet de cantine durable qui commandait des pâtes bio, en conditionnement de 5 kg, pour diminuer leur production de déchets d'emballages. Ils recevaient alors de grosses pâtes, ce qui n'était pas évident pour les repas en crèche. Ensuite, de petites pâtes leur ont été livrées, en conditionnements de 500 g. Après 3 ans de négociation, les 50 enfants de la crèche vont pouvoir manger de petites pâtes bio, livrées en grands conditionnements. « *Il faut se battre pour obtenir tout cela (même combat pour l'huile d'olive en récipient de 5 L, le quinoa et le riz) : faire des photos, les envoyer, dire qu'on n'est pas d'accord, cela prend du temps... C'est un travail de tous les jours mais cela en vaut la peine, on en est convaincu.* »

RÉDUIRE L'USAGE DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Pour avancer dans la labellisation de cantine durable, la crèche Gilson devait améliorer plusieurs points dont l'abandon de l'usage de l'eau en bouteille. Or, le constat était sans appel et unanime dans la structure ; l'eau de distribution au goût prononcé était considérée comme infecte. L'achat d'eau en bouteille se faisait donc pour les enfants mais aussi pour les adultes.



Après le constat, les perspectives d'action : les biberons seront toujours réalisés avec de l'eau en bouteille ; par contre, les enfants plus grands et les adultes boiront de l'eau issue d'une fontaine à eau, en cruche¹.

UTILISER TOUT

Tout le monde cuisine chez « Les enfants de la table ronde » à Saint-Georges-sur-Meuse et la consigne est de tout utiliser dans le légume. Par exemple, le blanc de poireau comme légume du jour, le vert pour faire une soupe.



La balance est un ustensile primordial dans la cuisine puisque tous les aliments sont pesés.

« *250 g par enfant et cela s'équilibre entre les petits et les grands, ceux qui mangent plus et ceux qui mangent moins. Il y a toujours de trop (1 kg = 4 repas).* »

Après avoir portionné les aliments en cuisine (dans les assiettes ou les plats), le surplus² des casseroles doit directement être refroidi et congelé dans des boîtes pour congélation spécialement prévues pour les denrées alimentaires. Une fois toutes les deux semaines, les plats sont décongelés et ce jour-là, c'est le festival de la diversité alimentaire.

Pour éviter tout risque d'intoxication alimentaire, il est déconseillé de congeler des aliments décongelés (même après cuisson), ainsi que la viande hachée et ses produits dérivés (sauce, pain de viande,...).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Fiches accueillant(e)s - Alimentation - Santé/ Hygiène - « Je conserve les aliments »
- Guide d'autocontrôle pour la sécurité alimentaire dans les milieux d'accueil collectifs de la petite enfance - G041 - Partie 5 - point 5.2.3 - Le stockage des produits réfrigérés et surgelés p6/22 et 5.3.2.6 Mesures de décongélation p11/22.

RÉUTILISER PLUTÔT QUE JETER

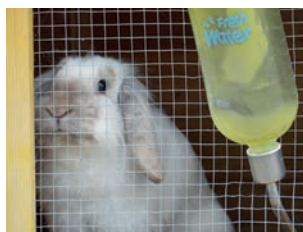
A Watermael-Boitsfort, le pain acheté à proximité de la crèche est livré à pied : bonne démarche environnementale. La cuisinière prépare les tartines pour l'après-midi et les emballe dans de l'aluminium. Chaque repas est servi dans un grand plat ; chaque fois, on met un film plastique dessus. « *Tous ces déchets, c'est bête, je vois cela tous les jours. Et en voyant le film « Demain », j'en ai parlé avec les puéricultrices qui étaient d'accord de changer cela.* »

¹ La cruche doit être munie d'un couvercle et pouvoir aller au lave-vaisselle, conformément au règlement de l'AFSCA.

² À ne pas confondre avec les « restes » alimentaires. Ces derniers sont les préparations laissées à température ambiante (restes des plats ou des casseroles) et les aliments qui reviennent de table. Les restes alimentaires doivent être jetés.

Voir Guide d'autocontrôle pour la sécurité alimentaire dans les milieux d'accueil collectifs, partie 5 - point 5.8 - Evacuation des restes, p21/22.

Après le constat, l'action : pour l'instant, les sachets de pain sont récupérés pour emballer les tartines. « Ça paraît idiot mais ce sont toutes ces petites choses-là qu'on peut mettre en place ». A terme, le milieu d'accueil projette aussi d'investir dans des boîtes à pain.



Chez « Les enfants de la table ronde », le lapin « Pirouette » est installé dans une cage au fond d'une belle grande terrasse. « Il est très sympa avec les enfants. Nous lui donnons des épluchures,

des déchets de légumes,... c'est une petite aide pour diminuer les déchets organiques de la crèche ».

« Les poules, c'est écologiquement intéressant », explique par ailleurs madame BRUANT, accueillante autonome, à Braine-le-Comte. De manière générale, elles mangent de tout : les épluchures de légumes et de fruits (sauf des bananes, kiwis, agrumes, oignons et poireaux), les croûtes de fromages, du pain mouillé,...

Madame BRUANT énumère les avantages qu'elle voit d'avoir des poules : « Les enfants adorent donner à manger aux poules, j'ai la garantie d'avoir des œufs « bio ». Elle voit aussi certains inconvénients secondaires, comme par exemple, l'entretien du poulailler et le fait de prévoir que quelqu'un s'en occupe quand elle s'absente.

Madame BRUANT rajoute : « C'est grâce à mes poules que l'an passé, j'ai pu partager avec les enfants 14 kg de fraises du jardin ! ». Laissées en liberté à certains moments, elles ont picoré toutes les limaces et tous les escargots qui n'ont dès lors pas réussi à abîmer les fraises.

« PLUS DE SOLIDARITÉ POUR MOINS DE DÉCHETS »

Le « givekot » de la crèche Gilson a vu le jour en avril.



La volonté de ce milieu d'accueil est d'initier de la solidarité entre les parents qui fréquentent leur structure.

Un « givekot » est un endroit d'échanges où l'on peut déposer et prendre des vêtements, des jouets, des objets de puériculture en bon état dont on n'a plus usage et qui pourraient encore servir à d'autres parents. Dans le local « poussettes », une étagère a trouvé sa place à cet usage. « Ce projet a pour objectif d'éviter la surconsommation d'objets de puériculture (souvent coûteux) et qui n'ont généralement pas le temps de s'user ! »

« Offrons donc une seconde vie à ces vêtements devenus trop petits, à ces biberons qui ne sont plus adaptés, à ces jeux avec lesquels ils ne jouent plus,... en faisant plaisir à un autre enfant de la crèche. », pouvons-nous lire dans le flyer distribué aux parents.

La directrice souhaite que des ponts soient faits entre les parents, que les puéricultrices soient actrices, comme dans cette scène vécue et qu'elle nous raconte où un papa attend son second enfant. Elle l'encourage à prendre le paquet de langes tout neuf, premier âge, qui a été déposé au « givekot ». D'abord gêné, il accepte et l'emporte, ravi.

RECYCLER LES DÉCHETS POUR LEUR DONNER UNE SECONDE VIE ³



Lorsqu'un produit a été consommé et qu'il n'est pas ou plus possible de le réutiliser, le déchet peut encore avoir une nouvelle vie, via le recyclage. Sa matière première, ses composants, serviront de base à la fabrication d'un nouvel objet. Par exemple, le verre peut se recycler indéfiniment sans perte de matière, les canettes peuvent servir de base à un vélo et les bouteilles en plastique se transformer en rembourrage pour couettes.

Pour qu'un déchet puisse entrer dans la chaîne du recyclage et de la « re-création », il est nécessaire, tout d'abord, de bien le trier.

Le tri des déchets (papier/PMC/verre/...) fait partie des habitudes de nombreux milieux d'accueil, selon les modalités organisées près de chez eux.

Dans la capitale, c'est **Bruxelles Propreté** qui se charge de la collecte sélective et de l'organisation du tri des déchets : <https://www.arp-gan.be>

En **Wallonie**, ce sont les **intercommunales de gestion de déchets** qui s'en occupent.

Pour la province de **Namur** : BEP : www.bep-environnement.be
 Pour la province du **Brabant wallon** : IBW : www.ibw.be
 Pour la région de **Charleroi** : ICDI : www.icdi.be
 Pour la région de **Mons-Borinage-Centre** : HYGEA : www.hygea.be
 Pour la province de **Luxembourg** : AIVE : www.aive.be
 Pour la province de **Liège** : INTRADEL : www.intradel.be
 Pour le **Hainaut occidental** : IPALLE : www.ipalle.be



DES MILIEUX D'ACCUEIL EN PROJET POUR L'AVENIR...

Les milieux d'accueil rencontrés ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin. Ils vont poursuivre leur démarche environnementale, en réalisant d'autres projets. Parmi ceux-ci, citons le **tri des déchets organiques**, l'**installation d'un bac à compost** et la **diminution de l'usage de papier**.

TRIER LES DÉCHETS ORGANIQUES

À la crèche Sainte-Anne, la première expérience de compost de jardin a été un échec car il y a eu peu d'adhésion de la part de l'équipe et pas vraiment de préparation. Le **nouveau projet de gestion des déchets organiques** est alors pensé de manière plus complète. Le déclencheur fut une demande d'un membre de l'équipe de participer au projet pilote de Bruxelles Propreté (ajouter un conteneur spécifique pour les déchets organiques afin qu'ils soient valorisés dans un centre de biométhanisation). L'assistante sociale a privilégié le dialogue, la discussion, en parlant de ce projet en réunion. Il a été pensé afin de s'adapter à la vie en crèche, après une récolte d'informations pratiques et une réflexion sur son organisation concrète. La recherche de l'adhésion du plus grand nombre au projet s'est faite via un questionnaire d'engagement. Il est en effet nécessaire que les personnes dont les activités quotidiennes sont les plus touchées par ce projet, la cuisinière et la personne chargée de la maintenance du milieu d'accueil, soient parties prenantes.

« La cuisinière est d'accord car elle se rend compte que ça va faire de plus petites poubelles : une poubelle de déchets organique et le reste, à part. Actuellement, elle doit déjà diviser ces poubelles car elles sont trop lourdes. »

Précédemment, il n'y avait jamais eu de réflexion sur le stockage des déchets organiques⁴ pendant la journée. *« Maintenant, nous allons aménager une poubelle organique dans la cuisine et deux poubelles distinctes seront accrochées au chariot. »*

Un conseiller de Bruxelles Propreté viendra également sur place pour évaluer la situation.

INSTALLER UN BAC À COMPOST

Ayant choisi de servir aux enfants exclusivement des fruits et des légumes frais, Madame HAUBRECHT, responsable de la maison d'enfants « Les enfants de la table ronde » a eu le projet de demander au propriétaire l'autorisation d'installer un **bac à compost** sur la bande de pelouse, à l'arrière du centre commercial. *« Ce serait une grande économie. J'ai cela à la maison et c'est très pratique. À la maison, c'est 30 % de déchets en moins dans la poubelle tout venant mais dans ce cadre-ci, ce serait bien plus, un, voire deux sacs poubelles par semaine en moins. »*

LIMITER L'UTILISATION DE PAPIER

Madame DUPUIS de la crèche Gilson nous raconte un changement de pratique survenu suite à un échange avec son personnel. Il s'agit de **la manière de distribuer la facture mensuelle aux parents**.

« La facture est glissée dans une enveloppe et tous les mois, les parents jettent cette enveloppe à la poubelle. J'étais en train de faire les comptes du nombre d'enveloppes utilisées après plus de 20 ans... ». Dans la discussion, une puéricultrice explique la pratique du milieu d'accueil fréquenté par son enfant : *« Pas d'enveloppe, la facture se trouve dans le casier de l'enfant telle quelle, avec deux agrafes »*. Une autre puéricultrice s'interroge : *« Au niveau durable, qu'est-ce qui est plus difficile à détruire : les agrafes ou les enveloppes ? »*

Un autre membre de l'équipe évoque l'instauration d'une farde de transport qui permettrait aussi de transmettre aux parents les créations de leur enfant. Certains dessins sont tout chiffonnés au fond du casier, la farde pourrait les accueillir...

POUR CONCLURE

Les idées intéressantes pour **Réduire**, **Réutiliser** et **Recycler** les déchets en milieux d'accueil foisonnent. Ces projets peuvent intégrer le projet d'accueil. Ils constituent une source de mobilisation tant pour l'accueillant(e), les équipes, que pour les familles et les enfants, au bénéfice de la collectivité.

Dans le prochain numéro du Flash Accueil, le 3^{ème} épisode portera sur **les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie**.



AIDANT, BÉNÉVOLE, CONTOURS DE DEUX STATUTS

Quel est le statut de ces personnes qui interviennent dans l'activité du milieu d'accueil et à quoi correspond-t-il ?

Il n'est pas rare qu'un milieu d'accueil fasse appel à un aidant pour faire la cuisine le midi, à une conteuse pour animer les enfants l'après-midi, à un bénévole pour aider au goûter, à un remplaçant lorsqu'un membre du personnel est malade ou encore à une autre personne pour encore bien d'autres situations.

LE BÉNÉVOLE ¹

La loi du 3 juillet 2005 sur le volontariat nous indique que **le volontaire** est une personne qui exerce une activité **sans rétribution, ni obligation, au profit d'autres personnes ou de la collectivité et en dehors d'un contexte normal de travail dans une organisation.**

Un point de cette définition attire particulièrement notre attention : l'activité doit avoir lieu dans une organisation. La loi définit cette notion d'organisation en spécifiant bien qu'il s'agit d'une structure qui se situe en dehors du cadre familial ou privé qui ne cherche pas à faire du profit. La loi précise encore que cette organisation ne peut être qu'une organisation privée qui est dotée d'une personnalité juridique, c'est-à-dire une ASBL. Elle peut être également une organisation publique (CPAS, Hôpital, etc.) mais aussi une association de fait qui poursuit un objectif désintéressé.

Concrètement, cela signifie que **seuls les milieux d'accueil subventionnés, ainsi que les maisons d'enfants constituées en ASBL ou association de fait sans but lucratif peuvent faire appel à des volontaires.**

Pour les modalités pratiques, il est recommandé au milieu d'accueil de rédiger **une convention de volontariat** avec le bénévole. Celle-ci va encadrer la relation mais sans être pour autant un contrat de travail ! La loi sur le contrat de travail ne s'y applique pas. Toutefois, la convention est bien contraignante et les dispositions du Code civil lui sont applicables. Cette convention peut toujours être modifiée d'un commun d'accord.

Même si la loi n'oblige pas mettre par écrit tous les engagements concrets via une convention, elle impose au milieu d'accueil un devoir minimal d'information. Il doit au moins informer le volontaire :

- sur le but désintéressé et le statut juridique de l'organisation,
- du contrat d'assurance qu'elle a conclu pour le volontaire ainsi que de la couverture éventuelle d'autres risques liés au volontariat,
- du versement éventuel d'une indemnité et enfin,
- de la possibilité que le volontaire prenne connaissance de secrets auxquels s'appliquent les dispositions du secret professionnel contenues dans le Code pénal.²

Concernant les **assurances**, la loi oblige les milieux d'accueil qui recourent à un volontaire à assurer leur propre **responsabilité civile** pour les dommages que le volontaire pourrait occasionner à tiers dont les enfants sur le chemin ou durant le déroulement de leur activité.



¹ Loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires
Brochure « La loi sur le volontariat, questions pratiques » Fondation Roi Baudoin – 2008 : <http://www.solidarcite.be/files/Loi%20volontariat.pdf>

Site plate-forme francophones du volontariat : <http://www.levolontariat.be/faq/>

² Loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, article 4.

Le bénévole ne peut pas recevoir de salaire mais des **défraiements**, c'est-à-dire le remboursement des frais liés à l'activité effectuée. Deux formules existent pour le remboursement de ces frais. Il y a, soit le système des frais forfaitaires : il s'agit d'un montant déterminé par le milieu d'accueil, sans que le bénévole ne doivent fournir de justification ; soit le système des frais réels : dans ce cas, le remboursement se fait sur base des justificatifs présentés par le volontaire. Dans le premier système, un plafond est prévu par la loi, ce qui n'est pas le cas avec le deuxième.

Normalement, le cumul des deux formules n'est pas possible sauf si cela recouvre des frais forfaitaires et des frais réels de déplacement de maximum 2000 km par an.



L'AIDANT ³

C'est l'arrêté n°38 organisant le statut social des travailleurs indépendants qui définit le concept d'aidant⁴. L'arrêté Milieux d'Accueil énonce explicitement qu'un milieu d'accueil peut être assisté par un aidant⁵.

L'aidant est toute personne qui, en Belgique, **assiste ou supplée un travailleur indépendant** dans l'exercice de sa profession **sans être engagée** envers lui par un contrat de travail.

L'arrêté spécifie bien que **l'aidant ne peut agir que pour une personne physique**, ce qui exclut une société ou une association de fait.

L'aidant a en principe les mêmes droits et obligations qu'un indépendant et est assujéti au statut social des indépendants. Il doit également s'affilier auprès d'une caisse d'assurances sociales.



Une variante :

LE CONJOINT AIDANT ⁶

Le conjoint aidant est la personne qui est le partenaire du travailleur indépendant, soit marié, soit en cohabitation légale. Ce partenaire est celui qui vient aider effectivement régulièrement l'indépendant, soit au moins 90 jours par an, dans son activité.

Le conjoint aidant ne peut bénéficier d'aucun autre revenu ou avec un plafond, à savoir : pas de revenus personnels supérieurs à 3000€ par an provenant d'une activité professionnelle indépendante (revenus bruts diminués des frais professionnels) et pas de revenus personnels provenant d'une activité, en tant que salarié ou fonctionnaire, ni de revenus de remplacement ouvrant des droits personnels en matière de sécurité sociale.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, tout partenaire marié ou en cohabitation légale avec un travailleur est présumé être un conjoint aidant à moins qu'il ne déclare sur l'honneur ne pas apporter une aide à son partenaire.

Le conjoint aidant a, comme l'aidant pur et simple, des droits et obligations, notamment en terme de cotisations sociales. Pour en savoir plus, contactez un guichet d'entreprise agréé ou consultez la brochure « conjoints aidants » de l'INASTI.



Deux exceptions :

1. - L'aidant occasionnel

L'activité est considérée comme occasionnelle, dès qu'elle n'a pas de caractère régulier. En effet, cette activité doit être occasionnelle et temporaire et peut durer 90 jours par an au plus. La notion de régularité sera appliquée au cas par cas car il n'y a pas de définition légale. Des pistes de réponses peuvent être trouvées dans la jurisprudence.

3 Site officiel du syndicat des indépendants et PME : <http://www.sdi.be/faq/quel-statut-pour-mon-aidant>

4 Arrêté royal n°38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants, articles 6 et 7.

5 Arrêté de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil, article 41.

6 Site officiel du syndicat des indépendants et PME : <http://www.sdi.be/faq/quel-statut-pour-mon-aidant>

Brochure de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants : http://www.inasti.be/sites/rsvz.be/files/publication/brochure_conjoints_aidants_02_2016.pdf

Site [Belgium.be](http://www.belgium.be) http://www.belgium.be/fr/economie/entreprise/creation/independants/conjoint_aidant

7 Arrêté de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil, article 44.

L'activité est également dite « occasionnelle » lorsqu'elle est exercée par un étudiant-aidant qui bénéficie des allocations familiales, à raison de moins de 80 heures par mois.

Par ailleurs, *l'aidant occasionnel n'est pas soumis au statut social des indépendants.*

2. - Le jeune aidant

Le jeune aidant n'est *assujéti au statut d'indépendant qu'au 1^{er} janvier de l'année de ses 20 ans* et pour autant qu'il ne soit pas marié. S'il se marie avant le 1^{er} janvier de l'année de son 20^{ème} anniversaire, il est soumis à partir du 1^{er} jour du trimestre au cours duquel il s'est marié.

QUELQUES EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES

Comme nous avons pu le voir, le milieu d'accueil peut faire appel à diverses personnes aux statuts différents, afin d'être assisté dans son activité. Toutefois, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'un milieu d'accueil pour enfants, c'est pourquoi, en plus des conditions propres à chaque statut, l'ONE pose des exigences supplémentaires. Celles-ci sont contenues dans l'*article 44 de l'arrêté Milieux d'Accueil*. Il indique que toutes les personnes en contact régulier avec les enfants accueillis, doivent fournir au milieu d'accueil *un casier judiciaire exempt de toute condamnation pour faits de mœurs (modèle II), un certificat d'immunité contre la rubéole* (uniquement s'il s'agit d'une femme en âge de procréer) et *un certificat de santé physique et psychique*⁷.

Par ailleurs, si le volontaire était amené à encadrer les enfants, il devra remplir les conditions de qualification requises prévues à l'article 42 de l'arrêté précité.

En conclusion, un milieu d'accueil peut faire appel à différentes personnes pour exercer une activité à titre gratuit, moyennant le respect des diverses exigences requises pour chacun des statuts particuliers et celles prévues par l'ONE.

Inès SPRINGUEL
Juriste - Direction juridique ONE





LA FONCTION DE RÉFÉRENT SANTÉ EN MILIEU D'ACCUEIL

L'ONE a décidé d'explorer un nouveau modèle de suivi de la santé en milieu d'accueil

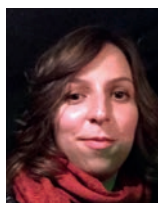
Dans le cadre du suivi de la santé dans les milieux d'accueil, l'ONE met en place des consultations médicales préventives dans les milieux d'accueil collectifs, telles que celles réalisées en Consultation pour enfants. Toutefois ces Consultations sont de plus en plus difficiles à réaliser dans certaines régions, en raison de la pénurie de médecins grandissante. Certains milieux d'accueil se retrouvent donc sans aucune référence médicale, en cas de question ou souci de santé. Face à cette constatation, l'ONE a décidé d'explorer un nouveau modèle de suivi de la santé en milieu d'accueil : l'**accompagnement par un référent santé**. Cette fonction est destinée aux milieux d'accueil ne bénéficiant pas ou plus de suivi médical. Elle a été testée dans le cadre d'une recherche-action qui a pris fin en octobre 2014. Tous les types de milieux d'accueil ont été accompagnés.

QUI SONT LES RÉFÉRENTS SANTÉ ?

Cette fonction fait partie de la Direction Santé de l'ONE.



Isabelle DELINTE, engagée il y a quatre ans pour réaliser cette recherche-action et implémenter la fonction, accompagne les régions de **Bruxelles** et du **Brabant Wallon**.



Mélanie LESTERQUY a été engagée récemment pour les régions de **Namur** et du **Hainaut**.

Toutes deux ont une formation d'infirmière spécialisée (pédiatrique et santé communautaire) et un master en Santé Publique. Elles ont une expérience en tant que travailleuse médico-sociale (TMS) travaillent en étroite

collaboration avec les Conseillers pédiatres et les Coordinateurs accueil, ainsi qu'avec les Agents conseil pour le secteur familial autonome.

L'accompagnement ne remplace pas le suivi médical absent mais propose une alternative qui semble répondre aux attentes des milieux d'accueil. Si un médecin est disponible ou si un suivi médical est instauré, le relais est fait au médecin qui assurera la Consultation. La fonction aborde uniquement les aspects santé et complète, sans remplacer, le travail des Coordinateurs accueil ou Agents conseil, qui restent les principaux référents pour l'accompagnement du milieu d'accueil.

En pratique...

Si votre milieu d'accueil ne bénéficie pas d'un suivi médical, n'hésitez pas à prendre contact avec les deux référentes santé afin qu'elles puissent vous présenter plus en détail la fonction et ce que le suivi peut vous apporter dans votre pratique quotidienne.

Pour les provinces de Liège et du Luxembourg, comme il n'y aura pas de référent santé avant 2018, les deux référentes santé actuelles restent disponibles pour toute question santé, par téléphone ou par mail.

Se référer à la répartition de secteur ci-après.

Concernant le secteur familial, les **Services d'accueillant(e)s conventionné(e)s** peuvent contacter directement la référente. Quant aux **accueillant(e)s autonomes**, il revient à l'Agent conseil de contacter la référente santé pour toute question santé qu'il souhaite approfondir et reviendra vers l'accueillant(e) pour lui apporter une réponse approfondie ou allant au-delà du suivi qu'il est en mesure d'assurer sur les aspects « santé ».

La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance est un sujet très vaste qui est balisé par une série de recommandations et de règles. Lorsqu'aucun suivi médical n'est assuré, il est parfois difficile de s'y retrouver...

Dès lors, le référent santé est une personne ressource mise à disposition par l'ONE pour toute question en lien avec:

- **l'obligation vaccinale en milieu d'accueil**
- la gestion des **certificats médicaux**
- l'administration des **médicaments**
- la gestion des risques d'**épidémie**
- l'**hygiène et la désinfection** du matériel et des surfaces
- l'accueil de l'enfant à **besoins spécifiques**
- l'organisation de **séances d'information santé** à destination des professionnels de la petite enfance
- etc...

Ne restez pas seul face à une question « santé », les référentes santé sont là pour vous écouter, vous accompagner au même titre que les Conseillers pédiatres, les Coordinateurs accueil et les Agents conseil.

Pour la région de Bruxelles et la province du Brabant Wallon :

Mme DELINTE Isabelle

- isabelle.delinte@one.be
- 0499 99 78 63

Pour les provinces de Namur et du Hainaut :

Mme LESTERQUY Mélanie

- melanie.lesterquy@one.be
- 0499 99 79 55

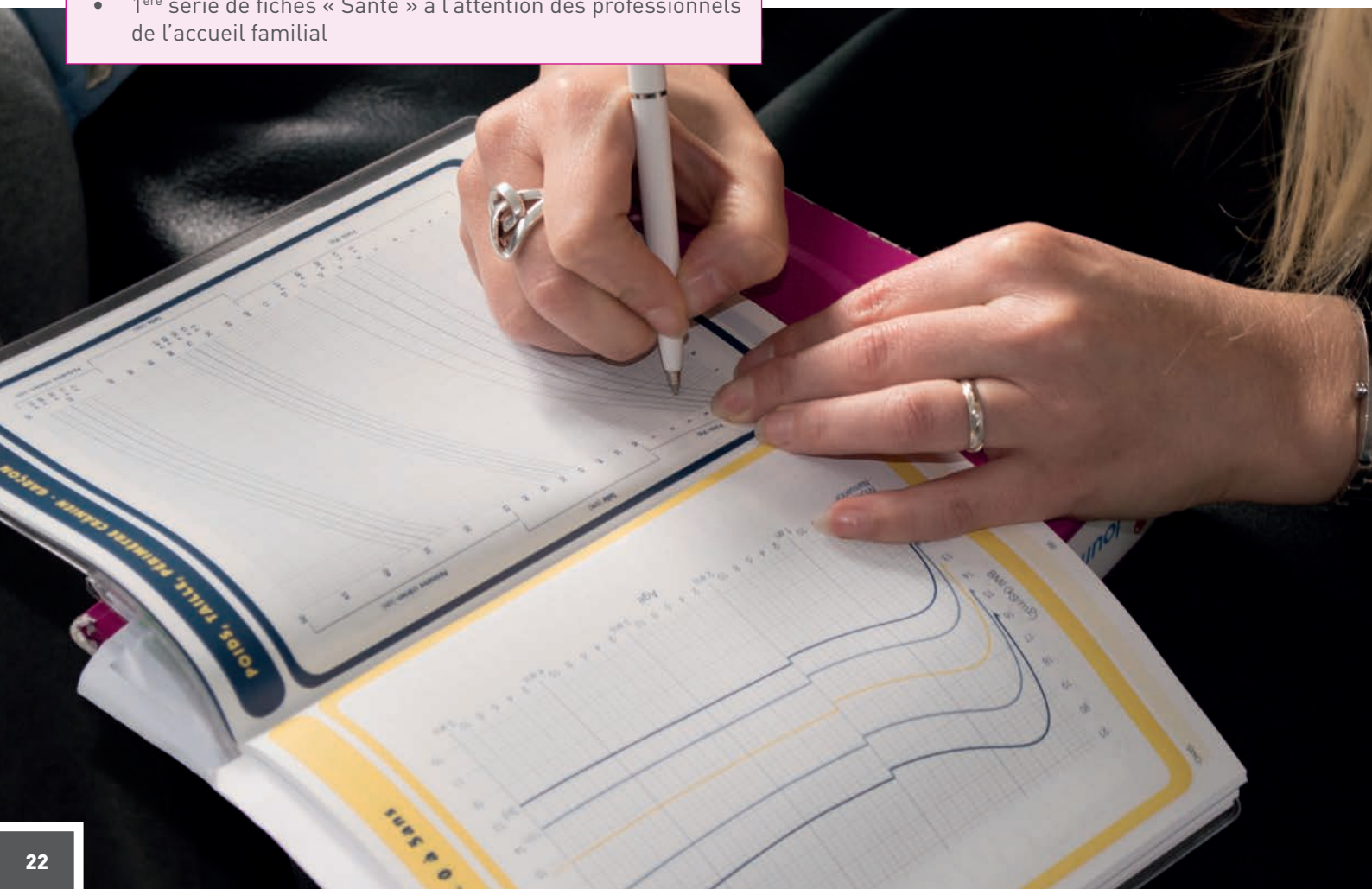
Isabelle DELINTE et Mélanie LESTERQUY
Référentes santé ONE

Nous profitons de cet article pour remercier chaleureusement tous les milieux d'accueil ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de la recherche-action.

Votre participation a été d'une aide précieuse afin de mieux cerner les besoins de terrain et d'adapter le suivi que le référent santé propose aujourd'hui.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » ONE 2015
- 1^{ère} série de fiches « Santé » à l'attention des professionnels de l'accueil familial





FRUITEZ L'ÉTÉ ! LES FRISKOS POUR ÉVEILLER AUX GOÛTS

Envie de fraîcheur durant l'été ? Pourquoi ne pas transformer avec les enfants les savoureux fruits d'été en « Friskos » colorés ?

Comme le froid atténue la saveur des aliments, il importe de sélectionner des fruits de saison, bien mûrs et juteux. Pour obtenir un glaçon plus onctueux, les fruits peuvent également être mélangés avec du yaourt entier ou du fromage blanc. Cette recette est facile à réaliser avec les enfants qui ne manqueront pas de réaliser des variantes parfois étonnantes !



Pour préserver la saveur et la belle couleur des fruits, il est conseillé d'ajouter une cuillère à café de jus de citron.

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de repos au congélateur : ½ journée ou une nuit

Ingrédients (pour 4 friskos de 50 gr)

- 200g de fruits aux choix (fraises, framboises, kiwis, poires, fruits des bois, abricots, prunes,...)
- 1 cuillère à café de jus de citron

Matériel

- 4 moules à friskos
- un mixer ou blender
- petit couteau
- planche
- cuillère à soupe

Préparation

- Laver et éplucher les fruits
- Couper les fruits en morceaux
- Réduire les fruits en purée à l'aide du mixer
- Verser la purée de fruits dans les moules à friskos
- Placer les moules au congélateur

Pour varier les plaisirs, ajouter 2 à 3 cuillères à soupe de yaourt ou fromage blanc dans le mélange. Cet ajout risque d'atténuer la saveur des glaçons. Pour y remédier, il est conseillé d'ajouter au mélange une petite quantité de jus de fruits (pomme, orange, citron...), soit environ 10ml.

Pour des associations surprenantes, des feuilles de menthes fraîches, du basilic,... peuvent aussi être ajoutées au mélange.

Bon appétit !

Amal ALAOUI et Nathalie CLAES
Cellule nutrition et diététique ONE



LA SURVEILLANCE DES MALADIES INFECTIEUSES INTÉGRÉE DANS L'AVIQ



Wallonie

AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap

L'Agence pour une Vie de Qualité, l'AViQ, est la nouvelle agence wallonne, située à Charleroi, gérant les compétences de la **santé**, du **bien-être**, de l'**accompagnement des personnes âgées**, du **handicap** et des **allocations familiales**, depuis le 1^{er} janvier 2016.

Cet Organisme d'Intérêt Public (OIP) autonome établira des synergies entre l'ensemble des matières gérées, afin de répondre au mieux aux besoins des citoyens.

Plus spécifiquement, en termes de santé, l'agence gèrera le remboursement de prestations de sécurité sociale en santé en maison de repos et de soins, l'organisation de la première ligne d'aide et de soins au domicile, la prévention et la promotion en matière de santé et le financement des infrastructures d'accueil et d'hébergement, ainsi que des institutions hospitalières.

La sensibilisation et l'information en matière de handicap, les politiques relatives à l'accueil et l'hébergement des personnes handicapées, l'aide à l'aménagement du domicile ou encore, le financement des politiques d'emploi sont autant de matières gérées au sein de l'agence.

En ce qui concerne la politique en lien avec la famille, à terme, la définition des allocations familiales et la gestion des budgets et le contrôle des caisses y afférent seront d'autres matières prises en charge par l'AViQ.

LA SURVEILLANCE DES MALADIES INFECTIEUSES

La **cellule de surveillance des maladies infectieuses** participe à l'action de prévention et promotion de la santé de cette nouvelle agence. Au travers de ce rôle de **vigilance sanitaire** qu'elle assure 7 jours sur 7, elle est

chargée d'éviter la propagation de certaines maladies infectieuses à déclaration obligatoire par la coordination de mesures de **prévention**, de **prophylaxie** et de **contrôle**. Elle assure une **surveillance épidémiologique** de l'état sanitaire de la population de la région wallonne, avec l'aide d'autres organismes, comme par exemple, l'Institut Scientifique de Santé Publique.

QUELLES SONT LES MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE RENCONTRÉES DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL ?

Plus particulièrement, les cas de **coqueluche**, de **rougeole**, d'**hépatite A**, d'infections à **méningocoques**, d'infections à **Escherichia coli entéro-hémorragiques**, la **tuberculose**, les **toxi-infections alimentaires collectives**¹, sont des pathologies qui peuvent être rencontrées dans les milieux d'accueil de la petite enfance et sont à déclaration obligatoire!

Le milieu d'accueil peut également être confronté à des situations d'épidémie qui peuvent être difficilement gérables : **teigne**, **gale**, **rotavirus**, **norovirus**,... Situations pour lesquelles un appui extérieur pourrait être le bienvenu !

QUE FAIRE ALORS ?

Vous êtes confronté(e) à l'une des maladies énumérées ci-dessus ? **Prévenez sans tarder votre médecin référent, le Conseiller pédiatre ou le référent santé.**

¹ Définies par au moins deux personnes malades ayant été exposées à la même source d'infection alimentaire

Celui-ci se mettra en contact avec la cellule de surveillance des maladies infectieuses, afin de prendre les **mesures de prévention ou de prophylaxie adéquates pour protéger votre collectivité** !

S'il vous est impossible de joindre le médecin ou le référent, il est important de contacter la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ car plus tôt une situation est prise en charge, mieux elle sera gérée!

Si la cellule de surveillance des maladies infectieuses reçoit une déclaration de maladie infectieuse concernant votre milieu d'accueil, elle prendra contact avec le médecin référent, le référent santé ou encore le Conseiller pédiatre de l'ONE de la subrégion dans laquelle est situé le milieu d'accueil. Elle prendra également contact avec la personne responsable du milieu d'accueil, si le médecin ou le référent n'est pas disponible.

QUELLES MESURES PEUVENT ÊTRE PRISES AU SEIN DE VOTRE MILIEU D'ACCUEIL ?

Selon la situation rencontrée et le type de maladie concernée, les mesures de prévention et de prophylaxie peuvent être l'éviction, la vaccination, l'antibioprophylaxie, la diffusion d'informations ad hoc à destination des parents, des médecins traitants des enfants, des recommandations de désinfection de l'environnement,... Ces mesures sont prises en concertation avec l'ONE.

QUI DIT DÉMÉNAGEMENT DIT NOUVELLES COORDONNÉES !

Cellule de surveillance des maladies infectieuses

Dr Carole SCHIRVEL et Sylvie LEENEN

Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)
21 rue de la Riveline – B-6061 Charleroi

Déclaration des maladies infectieuses :

071 205 105 (7 jours sur 7, 24h/24) ou **MATRA**

e-mail : surveillance.sante@aviq.be

Dr SCHIRVEL

Cellule de surveillance des maladies infectieuses AViQ

Pour la région de Bruxelles-Capitale :

La déclaration obligatoire des maladies infectieuses au service de l'inspection d'hygiène de la Commission Communautaire Commune s'effectue de la manière suivante : via le site Matra-Bru à l'adresse suivante :

<https://www.wiv-isp.be/Matra/bru/connexion.aspx>

Toute déclaration sur le site Matra-Bru doit être annoncée par SMS adressé au Service de l'Inspection de l'hygiène (0478 77 77 08) ou sur notif-hyg@ccc.irisnet.be

En cas d'urgence, le Service de l'Inspection de l'hygiène doit être prévenu le plus rapidement possible par GSM (0478 77 77 08) ou par téléphone (02 552 01 67).

Une confirmation écrite doit être envoyée sur notif-hyg@ccc.irisnet.be

Par circonstance urgente est entendu :

- certaines maladies qui nécessitent la prise de mesures prophylactiques très rapidement (dans les 24 à 48 heures) : les infections à méningocoques, poliomyélite, la diphtérie, le SRAS,...
- les situations à risque d'épidémie (plusieurs cas rapprochés, de toxi-infections alimentaires impliquant de nombreuses personnes) ou lorsque le patient constitue un danger pour son entourage (par exemple, en cas de patient atteint de tuberculose contagieuse qui se soustrait à son traitement)

POUR EN SAVOIR PLUS :

- **La liste exhaustive des maladies à déclaration obligatoire** a également été mise à jour sur le site **MATRA**. Nous vous invitons à la consulter !
- **Des fiches informatives sur les différentes maladies** sont également disponibles sur le site **MATRA**.
<https://www.wiv-isp.be/matra/cf/connexion.aspx>

SAVE THE DATE !

La Direction Recherche et Développement et la Direction Générale Accueil ont le plaisir de vous annoncer la prochaine parution du *Satellite accueil du référentiel soutien à la parentalité*. À cette occasion, **9 matinées de réflexion** sur l'accompagnement de la parentalité dans les lieux d'accueil seront organisées.

Les invitations et modalités pratiques vous parviendront fin du mois d'août 2016.



7/10	Luxembourg	Administration Subrégionale ONE Rue Fleurie, 2 à 6800 LIBRAMONT
11/10	Liège	Le Caf Thiange La Neuville, 1 à 4500 TIHANGE
18/10	Namur	Château de Courrières Rue Bâtis de Corère, 6 à 5336 COURRIÈRE
27/10	Bruxelles	Administration Subrégionale ONE Bld L. Schmidt, 87 à 1040 ETTERBEEK
8/11	Hainaut	Monceau-Fontaine Rue de Monceau-Fontaine, 42 à 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE
24/11	Bruxelles	Administration Subrégionale ONE Bld L. Schmidt, 87 à 1040 ETTERBEEK
28/11	Brabant Wallon	Administration Subrégionale ONE Avenue de la Reine, 1 à 1310 LA HULPE
8/12	Liège	ULg - Faculté de Droit - Quartier Agora - Auditoire Tocqueville - B31 Place des orateurs, 3 à 4000 LIÈGE
16/12	Hainaut	Espace Wallonie picarde Rue du Follet, 10 à 7540 KAIN

AVIS DE SÉCURITÉ



IKEA RAPPELLE DES BARRIÈRES DE SÉCURITÉ POUR ENFANTS À CAUSE DU RISQUE DE CHUTE

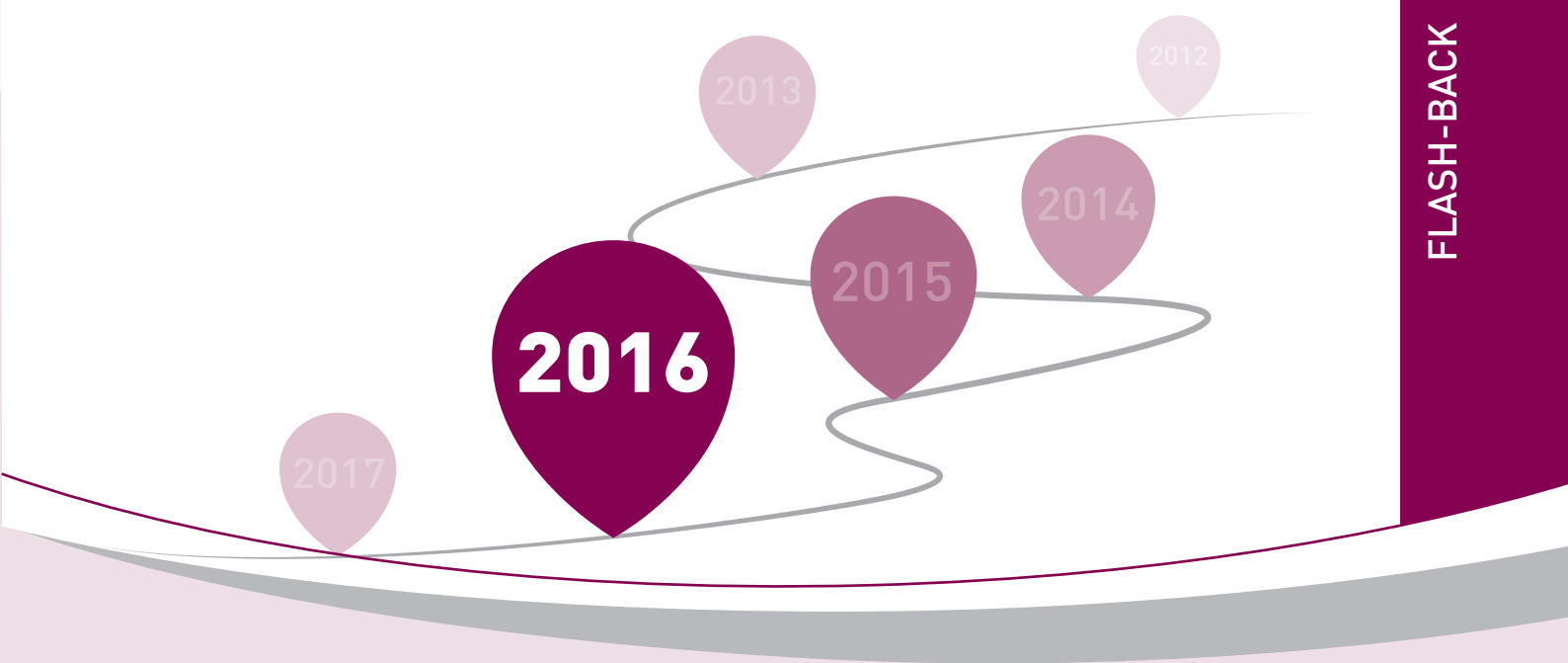
IKEA a été alerté par des clients au sujet d'incidents survenus avec des barrières de sécurité PATRULL (PATRULL, PATRULL KLÄMMA et PATRULL FAST) qui se sont ouvertes inopinément, provoquant la chute d'enfants dans les escaliers.

Dans certains cas, des soins médicaux ont été nécessaires. Une enquête menée par un organisme tiers a montré qu'en dépit de tests de conformité concluants par rapport aux normes applicables, le mécanisme de verrouillage n'était pas fiable et présentait un risque pour les jeunes enfants.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Appelez le **NUMÉRO GRATUIT** :
0800 15 003 (Belgique)

http://www.ikea.com/be/fr/about_ikea/newsitem/newsitem-recall-patrull-barrieres-de-securite-juillet-fr



Cette rubrique vous permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour vérifier si vous avez bien reçu les dernières communications envoyées aux milieux d'accueil 0-3 ans.

Il vous en manque une ? Elle est disponible sur simple demande par courriel flashaccueil@one.be

MILIEUX D'ACCUEIL

Fin avril 2016 - Circulaire accueil 2016

SAEC

01/07/2016 - Demande de subsides : indexation des interventions de l'ONE au premier juillet pour les SAEC.

IDÉES, RÉFLEXIONS À RETENIR



PISTES DE TRAVAIL À ENVISAGER...



Pour recevoir la version électronique : flashaccueil@one.be

CONTACT
flashaccueil@one.be
02 542 15 72



ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

ALAOUI Amat
ANZALONE Sylvie
BOCKSTAEEL Anne
CARPENTIER Emanuelle
CLAES Nathalie
DELINTE Isabelle
DEPETTER Ronny
DEVOS Pierre
EL MAKHTARI Fatima
EL MAKHTARI Yasmine
FIEVEZ Dominique
GEERTS Bernard
GILSOUL Laurence

GRAD Florence
KARAYANNIS Sophia
LALOUX Florence
LESTERQUY Mélanie
LIBRE Nadine
MAHIEU Julie
MARCHAL Laurence
MARCHAND Brigitte
MARCHAND Isabelle
PAPILLON Héroïse
PARMENTIER Bruno
PERIN Stéphani
PETIT Pierre
SONCK Thérèse

SCHIRVEL Carole
SCHUHL Christine
SPRINGUEL Inès
STILMANT Elodie
THOMAS Catherine
VANDERHEYDEN Nadine
Remerciements au Comité de rédaction
MISE EN PAGE
DUJARDIN Corinne
VINCENT Dominique



EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER
Chaussée de Charleroi, 95
1060 Bruxelles
TIRAGE 5500 exemplaires
N° D'ÉDITION D/2016/74.80/12